



RÉSERVÉ À L'ORGANISATION

Dossier complet:

Paiement reçu le:

N° emplacement:

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Bric-à-brac de Ver-lès-Chartres

Dimanche 12 avril 2026

A retourner complété au : 15 rue de la barrière 28630 Ver-lès-Chartres (boîte aux lettres de l'APE, portail de l'école)

TYPE D'EXPOSANT

Particulier Professionnel

INFORMATIONS EXPOSANT

- Nom :
 - Prénom :
 - Adresse :
 -
 - Code postal : Ville :
 - Téléphone :
 - Adresse e-mail :
-

DÉTAILS DE L'EMPLACEMENT

- Nombre de mètres linéaires souhaités : m
 - Véhicule sur l'emplacement : Oui Non
Si oui merci de fournir une copie de la carte grise du véhicule avec ce formulaire
 - Type de véhicule (si oui) :
 - Souhait placement (nous aviserez dans la mesure du possible) :
-

TARIFS

Prix par mètre linéaire : **3€ /m linéaire**

- Nombre total de mètres réservés : m
- Montant total à régler: €

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Chèque (à l'ordre de APE les loustics)
 - Espèces
-

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (**PARTICULIERS UNIQUEMENT**)

Je soussigné(e),,
demeurant à,

déclare sur l'honneur : - être **exposant particulier**, - ne pas exercer d'activité commerciale habituelle, - vendre exclusivement des objets personnels et usagés, - ne pas participer à plus de deux ventes de ce type par an, conformément à la réglementation en vigueur.

Je certifie exacts les renseignements portés sur le présent formulaire et accepte sans réserve le règlement intérieur du bric-à-brac de Ver-lès-Chartres du 12 avril 2026.

- **Fait à :**
- **Le :**

Signature :

ATTESTATION PROFESSIONNELLE (**EXPOSANTS PROFESSIONNELS UNIQUEMENT**)

Je soussigné(e),,
agissant en qualité de,
pour l'entreprise,

- **N° SIRET :**
- **Adresse de l'entreprise :**

déclare : - exercer une activité commerciale régulièrement déclarée, - être à jour de mes obligations administratives, fiscales et sociales, - participer au bric-à-brac de Ver-lès-Chartres du 12 avril 2026 en tant qu'**exposant professionnel**.

Je m'engage à respecter la réglementation en vigueur ainsi que le règlement intérieur de la manifestation.

- **Fait à :**
- **Le :**

Signature et cachet de l'entreprise :

PIÈCES À JOINDRE

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de la carte grise si véhicule sur l'emplacement uniquement
- Ce formulaire complet et signé
- Le règlement du montant de votre emplacement par chèque ou espèces

Attention sans réception de ce formulaire complété et signé ainsi que l'ajout des pièces jointes et du règlement nous ne pourrons pas valider votre inscription.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU BRIC-À-BRAC

Article 1 – Organisation

Le bric-à-brac est organisé par l'APE Les Loustics (W281002061), le **dimanche 12 avril 2026** à Ver-lès-Chartres. (Contact : ape.lesloustics@hotmail.com)

Article 2 – Participants

La manifestation est ouverte aux particuliers et aux professionnels dûment déclarés. Les particuliers attestent sur l'honneur ne pas exercer d'activité commerciale habituelle.

Article 3 – Inscriptions

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de réception des dossiers complets (formulaire signé, règlement et pièces demandées). Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Article 4 – Emplacements

Les emplacements sont attribués par l'organisateur. Aucun changement ne pourra être effectué le jour de la manifestation. Les exposants doivent respecter les limites de leur emplacement.

Article 5 – Installation et horaires

L'installation des exposants se fera entre 6h30 et 8h. La manifestation est ouverte au public de 8h à 17h30 .

Article 6 – Véhicules

Les véhicules sont autorisés sur l'emplacement **uniquement** si cela a été précisé lors de l'inscription et validé par l'organisateur et si une copie de la carte grise a été fournie lors de votre inscription.

Article 7 – Produits autorisés

La vente d'objets neufs, d'armes, de munitions, de substances illicites, d'animaux vivants, de denrées alimentaires non autorisées ou de tout objet contraire à la loi est strictement interdite. Pas d'exposant alimentaire, l'APE se réserve l'exclusivité par sa buvette.

Article 8 – Responsabilité

Les exposants restent responsables de leurs biens et de leur emplacement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration.

Article 9 – Propreté

Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre à la fin de la manifestation et à emporter son matériel, ses invendus ainsi que ses déchets.

Article 10 – Annulation

Toute annulation par l'exposant ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf décision contraire de l'organisateur.

Article 11 – Acceptation du règlement

L'inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur.

Fait à :

Le :

Signature (Suivi de la mention LU ET APPROUVE) :